

Supported by:



Federal Ministry for the  
Environment, Nature Conservation,  
Building and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag



Programme des Nations Unies pour le Développement  
Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial  
Initiative mondiale d'appui aux APAC  
**Soutien COVID-19 aux Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) en Tunisie**

### Appel à projets

#### Les APAC, Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire :

Les APAC sont définies par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN) comme « des écosystèmes naturels ou modifiés, porteurs de valeurs significatives, de biodiversité, de bénéfices écologiques et de valeurs culturelles, historiques, volontairement conservées par les communautés locales par l'intermédiaire du droit coutumier ou autre moyen efficace ».

La terminologie internationale « APAC » (ICCA en Anglais<sup>1</sup>) est utilisée depuis quelques décennies pour décrire les aires et les territoires du patrimoine autochtone et communautaire. Elles sont définies comme des biens communs : terre, eau et ressources naturelles, gérés collectivement par une communauté locale avec un impact évident et positif sur la conservation de la diversité biologique et culturelle.

Ces territoires couvrent des forêts, des montagnes, des zones marines et côtières, des lacs et rivières, des plaines inondables, des pâturages et zones agricoles, et possèdent un dispositif de gouvernance efficace : des structures et des règles pour prendre des décisions et les faire respecter.

Trois caractéristiques importantes identifient une APAC :

1. Une communauté locale qui entretient une relation étroite et profonde avec un site (territoire, aire ou habitat d'une espèce). Cette relation peut être ancrée dans la tradition historique, l'identité sociale et culturelle, la spiritualité et/ou la dépendance pour le bien-être matériel et/ou non-matériel de cette communauté.
2. La communauté d'APAC conçoit et fait appliquer des décisions sur le territoire, l'aire ou l'habitat concerné par le biais d'une institution de gouvernance opérationnelle.
3. Les décisions de gouvernance et les efforts de gestion de la communauté ou du peuple concerné contribuent à la conservation de la nature (écosystèmes, habitats, espèces, etc.), ainsi qu'à leur propre bien-être.

Trois types d'APAC :

1. **Des APAC définies** – Ce sont des APAC actuellement dotées des trois caractéristiques essentielles, à savoir une relation forte entre la communauté et le territoire, une institution de gouvernance qui fonctionne bien et des résultats positifs pour la nature et la communauté
2. **Des APAC perturbées** – Ces APAC possédaient les trois caractéristiques par le passé, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui (bien qu'elles puissent en détenir encore une ou deux) en raison de perturbations que la communauté pense encore être capable de neutraliser

---

<sup>1</sup> APAC : Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire / ICCAs : Indigenous and Community Conserved Areas

3. **Des APAC désirées** – Ce sont des APAC qui n’ont jamais eu ces trois caractéristiques (même si elles en ont peut-être une ou deux aujourd’hui) mais qui ont le potentiel de les acquérir toutes les trois par le biais d’une nouvelle mobilisation communautaire (ou renouvelée de manière efficace).

Les APAC contribuent à la conservation de la nature, une notion qui englobe :

1. La préservation, c’est-à-dire la surveillance communautaire des sites naturels, sacrés, etc. au moyen de règles communautaires strictes d’accès et d’utilisation
2. L’utilisation durable, c’est-à-dire un accès et une utilisation collectifs régulés et rationnels des forêts, les zones de pêche, pêcheries et pâturages
3. La régénération et l’enrichissement de la diversité biologique, par exemple : forêts régénérées par les communautés, terres entretenues par un pâturage régulé, zones de pêche régénérées par le biais de nouvelles règles conçues et appliquées localement

### Objectifs :

La phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APACs ([GSI](#)) a été élargie pour fournir un soutien aux aires et territoires du patrimoine communautaire ([ICCAs](#)), dans quarante-cinq (45) pays participant au Programme de Microfinancements du FEM ([SGP](#)), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'ICCA GSI est financé par l'Initiative internationale pour le climat ([IKI](#)) Le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire ([BMU](#)).

L’appel à projets s’inscrit dans le cadre de la 7ème phase opérationnelle (OP7, 2020-2024) du programme en Tunisie et dans le cadre de la contribution des efforts à la réponse au COVID-19.

Les organisations de la société civile nationales et locales tunisiennes (y compris les organisations communautaires, les ONG et les associations) sont encouragées à postuler conformément aux critères d'éligibilité présentés ci-dessous.

Catégories / thématiques APAC	Exemples d’activités éligibles en réponse au COVID-19
Systèmes de production alimentaire agroécologie et agroforesterie	Renforcement des systèmes de production alimentaire durables et respectueux de la biodiversité dans les APAC axés sur l'agroécologie et les techniques d'agroforesterie.
Consommation durable et bonne gouvernance de la faune	Promotion d'une consommation durable et réglementée de la faune grâce à une bonne gouvernance, une réglementation coutumière et une sensibilisation.
Transmission des connaissances médicales traditionnelles	Documentation et transmission des techniques durables de récolte, contrôle de qualité et transmission des pratiques médicinales traditionnelles.
Cartographie territoriale et démarcation pour la délimitation / isolement et la conservation	Cartographie et démarcation pour augmenter le zonage territorial, la délimitation/isolement, les zones tampons et la défense des zones conservées.
Approches d'économie bio-circulaire locale basées sur la réciprocité	Activités génératrices de revenus, réseaux d'échanges de nourriture réciproques, projets d'écotourisme à base communautaire, renforcement de la sécurité alimentaire des populations à risque, équipement de protection individuelle fabriqué localement.

## Critères

Les organisations de la société civile (OSC) souhaitant postuler à l'initiative APAC COVID-19 devront soumettre une candidature conforme au contexte socio-économique, culturel et sanitaire de la Tunisie.

Les projets individuels APAC COVID-19 devraient avoir une **durée maximale** de **12 mois** et avoir un budget maximum de **50,000.00 USD**. Toutes les propositions seront examinées et approuvées par le Comité de Pilotage National (CNP) du PMF. Dans le cadre de la soumission, le projet doit inclure les éléments suivants (Cf. formulaire de projet) :

- a. Un plan de travail et un budget justifié indiquant quand et comment il prendra des mesures pour réaliser une combinaison appropriée d'activités, indiquant mais sans s'y limiter : (i) le contexte général de l'APAC spécifique, ou du groupe d'APAC ; (ii) des informations sur les subventions et partenariats antérieurs pour renforcer les APAC ; (iii) les activités proposées à entreprendre en post pandémie de COVID-19.
- b. La liste des activités attendues et le calendrier de mise en œuvre pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois. Les activités doivent également s'inscrire dans la stratégie OP7 du programme en Tunisie. Les OSCs devront travailler en étroite collaboration avec le coordinateur national du PMF (CN) en Tunisie, ainsi qu'avec d'autres partenaires tels que le consortium mondial APAC.
- c. Le détail sur l'expérience et les capacités spécifiques de l'organisation de la société civile candidate, y compris en ce qui concerne (i) la conservation à base communautaire ; (ii) la facilitation de réseaux et l'apprentissage conjoint ; (iii) le suivi et l'évaluation des initiatives de conservation et / ou de gouvernance ; et (iv) la capacité à travailler avec des données spatiales et de suivi.

### Les projets doivent également:

- s'aligner avec la nouvelle approche du programme de soutien aux 3I : Innovation, Inclusion et Impact
- s'inscrire pleinement dans les lignes directrices de cet appel à projets pour soutenir des APACs en se focalisant sur des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local
- prendre en considération le contexte environnemental national et être alignés avec les objectifs de la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNDD)
- être cohérents et stratégiques
- être alignés avec le concept d'appui aux APACs
- s'inscrire dans le cadre de type des projets /activités à soutenir dans le cadre de cet appel à projets
- associer les organisations locales et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales
- s'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets
- prendre en considération l'approche genre et impliquer les jeunes
- avoir un impact évident sur la communauté et sur la conservation de la biodiversité, la résilience climatique et l'amélioration des moyens de subsistance
- faire l'objet d'un cofinancement : le PMF FEM/PNUD applique le principe du **cofinancement** entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l'OSC bénéficiaire et des autres partenaires). **Un cofinancement en nature et en espèces est exigé** (équivalent à **au moins 50% du montant total du projet, 25% en nature et 25% en espèces**).

**Qualifications:**

- Engagement démontré à protéger et à défendre les aires et territoires du patrimoine communautaire ([ICCAs](#)) ;
- Connaissance et prise de conscience des efforts de conservation de la biodiversité au niveau national ;
- Expérience en matière d'organisation et de conduite de consultations et d'activités de renforcement des capacités avec les communautés locales ;
- Capacité à produire des rapports écrits de haute qualité conformément aux délais ;
- Familiarité avec les questions clés liées à la Convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier en ce qui concerne les communautés locales, sera considérée comme un atout.

**Soumission :**

Les propositions complètes doivent être reçues par le Coordinateur National du PMF FEM au plus tard **le 01 septembre 2022, à 18h00 par e-mail** à l'adresse suivante : [ezzeddinef@unops.org](mailto:ezzeddinef@unops.org)

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

1. Le formulaire de projet ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :
  - a. Le Statut et le règlement interne de l'ONG
  - b. La publication au JORT
  - c. Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l'ONG,
  - d. Les deux derniers rapports narratifs et financiers des activités annuelles de l'association
  - e. La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que les autres ressources à disposition de l'association/ GDA
  - f. La liste des adhérents
  - g. Un accord de principe ou définitif de partenariat avec un établissement de recherche compétent par rapport à la problématique ciblée.
  - h. Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission notamment et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

**Diffusé le 12 août 2022**